

bonne voie. On aurait dû le faire en 1927 et 1928, mais ces années-là, au lieu d'augmenter l'impôt sur le revenu, on l'a réduit de dix pour cent. Somme toute, notre problème est en grande mesure d'ordre monétaire. La monnaie est un instrument créé par l'homme pour une fin précise, savoir pour éviter le procédé lent et incommode du troc. Il a pour but d'accélérer les échanges de marchandises et de services entre les individus et les organismes. La mesure dans laquelle il ne remplit pas cette fonction marque la mesure de sa faillite. A l'heure actuelle, quand on considère d'un côté nos vastes richesses potentielles et actuelles et de l'autre la grande pauvreté qui existe, on est forcé de reconnaître que la monnaie ne remplit pas sa fonction. Autrement, nous nous faisons les esclaves de l'argent au lieu de faire de l'argent notre esclave.

J'appuie de tout cœur la suggestion de l'honorable député de Macleod (M. Coote) que toute personne au-dessus de soixante ans devrait, si elle le veut, bénéficier d'une pension, et je l'appuie d'autant plus que de vastes nombres de Canadiens ne peuvent aujourd'hui trouver du travail. Parmi les sans-travail se trouvent un grand nombre de personnes, à la fleur de l'âge, qui devraient travailler et qui ne demandent pas mieux que de travailler. D'après le recensement de 1931, 400,000 garçons de moins de dix-neuf ans étaient employés. Nous savons qu'environ 200,000 garçons et filles quittent l'école chaque année avec peu d'espoir de trouver un emploi. Et cependant, plus de 80,000 personnes de plus de soixante-dix ans sont à l'ouvrage. Il serait sûrement avantageux d'accorder une pension à ces vieillards. Qu'on leur permette de se reposer et de jouir un peu des années qui leur restent. En le faisant, on se trouverait à procurer à la jeune génération l'occasion de gagner sa vie.

Je le répète, nous sommes physiquement riches; notre pauvreté n'est que financière. Aussi longtemps que nous ne reconnaitrons pas ce fait et que nous n'effectuerons pas une modification complète, comme nous pouvons le faire, nous continuerons à considérer le Canada comme un pays pauvre. Si l'on me permettait une ou deux recommandations, voici ce que je dirais: en établissant notre comptabilité nationale, nous devrions nous préoccuper davantage de notre production globale par rapport à notre consommation totale. Chaque année, à la présentation du budget, nous devrions prendre par exemple, la production globale du Canada, plus le total des importations et de l'appréciation, et inscrire en regard la consommation totale, les exportations et la dépréciation. En déduisant une colonne de l'autre, nous constaterions une différence considérable. Je ne puis voir pourquoi, étant donné les pouvoirs que

[M. Spencer.]

possède le Parlement, nous ne pourrions pas, par l'intermédiaire de notre banque centrale, monétiser à un degré prudent, la différence entre ces deux montants. Nous pourrions ouvrir un compte de crédit national et monétiser notre crédit social, précisément comme la banque monétise aujourd'hui le crédit de l'individu à qui elle consent un prêt.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le Parlement n'a aucune autorité sur la banque centrale.

M. SPENCER: Il en a, s'il veut l'exercer.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Pas à moins de modifier la présente loi.

M. SPENCER: J'en dirai un mot tout à l'heure. Le Bureau de statistiques estime la richesse globale du Canada à environ 30 milliards de dollars. Notre passif s'élève à environ la moitié de cette somme. Je n'ai pas inclus dans le chiffre la valeur de la puissance de l'homme. Mais si nous incluons la valeur de la puissance de l'homme, valeur calculée par la Metropolitan Life Insurance Company, nous obtiendrions un chiffre fort élevé. Il n'y a pas de raison pour ne pas attacher une valeur à la puissance de l'homme, car nous nous donnons beaucoup de peine pour sauvegarder les vies humaines et déboursions parfois de grandes sommes pour chercher à accroître la population du pays.

Le gouvernement fédéral devrait désormais cesser d'emprunter, selon moi. Je ne vois pas pourquoi l'Etat contracte des emprunts nationaux par l'intermédiaire d'un tiers et, par-dessus le marché, d'un établissement de commerce privé. Qu'est-ce que le crédit social ou public? Je dirais qu'il est créé par trois choses réunies: (1) un gouvernement stable; (2) une industrie qui fonctionne et (3) un public consommateur. Le crédit public ne peut pas exister, si l'un des trois éléments ci-dessus fait défaut. Nous jouissons aujourd'hui d'un gouvernement stable, et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. Nous avons une industrie qui fonctionne, mais nous n'avons pas de public consommateur, sauf dans la mesure d'environ la moitié de la consommation régulière. L'établissement d'un compte de crédit national,—la constitution de son mécanisme,—ne serait pas plus difficile que l'obtention d'un emprunt d'une banque de commerce. J'invoquerai une couple d'autorités à l'appui de mon affirmation. M. J. M. Keynes, économiste de renommée mondiale, dit:

Tous les dépôts sont indubitablement créés par les banques.

Voici maintenant le témoignage du très honorable Reginald McKenna, président de